

PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD

Dijon Métropole

**Compte rendu annuel à la collectivité
au 31 décembre 2020**

SOMMAIRE

- I. Présentation et programme physique de l'opération**
- II. Note de conjoncture**
- III. Bilan prévisionnel actualisé**
- IV. Annexes**

I. PRESENTATION ET PROGRAMME PHYSIQUE DE L'OPERATION

1.1 Présentation de l'opération

La décision de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise, devenue depuis Dijon Métropole, de créer de nouveaux quartiers d'activités résulte de la nécessité de répondre aux besoins du développement économique de son territoire.

Le parc d'activités de Beauregard a donc pour objectif principal de reconstituer une capacité d'accueil des activités industrielles et artisanales qui s'épuise aujourd'hui avec la fin de la commercialisation des parcs existants.

L'aménagement de la ZAC a été confié à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération dijonnaise » (SPLAAD) dans le cadre d'une convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement notifiée à la SPLAAD le 24/12/2009 et approuvée par **délibération du conseil communautaire en date du 19 novembre 2009**.

Par **délibération en date du 27 juin 2013**, le Conseil Communautaire de l'Agglomération Dijonnaise a approuvé l'avenant n°1 à la convention de prestations intégrées portant modification des modalités d'imputation des charges de l'aménageur, de la transformation de la SPLAAD en Société Publique Locale et intégrant les nouvelles dispositions relatives à la gouvernance de la société.

Par **délibération du 22 décembre 2016**, le Conseil Communautaire du Grand Dijon a approuvé l'avenant n°2 modifiant les modalités de détermination du forfait annuel de gestion ainsi que la durée de l'opération portée à 17 ans.

Par **délibération du 21 décembre 2017**, le Conseil Communautaire de Dijon Métropole a approuvé l'avenant n°3 entérinant la décision du Conseil d'Administration de la SPLAAD de simplifier l'organisation des instances de la société pour la mise en œuvre du contrôle analogue exercé par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires. Un « Comité de Contrôle et Stratégique » a ainsi été créé, fusionnant le Comité de contrôle et le Comité stratégique existants.

Suite à l'approbation du compte-rendu financier annuel présenté par l'Aménageur à la Collectivité concédante dans le cadre de l'exercice comptable clos au 30 juin 2018, le Conseil Métropolitain a approuvé l'avenant n°4 **par délibération du 7 décembre 2019**, actant l'évolution de la participation de la Collectivité à l'opération d'aménagement.

Par délibération de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 décembre 2020, la SPLAAD a décidé de modifier ses dates d'ouverture et de clôture de son exercice comptable, désormais calées sur l'année civile.

Ainsi, par exception, l'exercice comptable ouvert au 1^{er} juillet 2020 sera clôturé au 31 décembre 2020, avec une durée de 6 mois.

Dans ce cadre, le Conseil Métropolitain doit prochainement délibérer pour approuver l'avenant n°5 à la Convention de Prestations Intégrées prenant en compte les nouvelles dates d'ouverture et de clôture de l'exercice comptable de la SPLAAD.

En conséquence, le présent compte rendu à la Collectivité porte exceptionnellement sur une période de 6 mois, du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020.

1.2 Programme physique de l'opération

Le choix d'aménager le Parc d'activités de Beauregard part du constat qu'il importe de renouveler l'offre de grands, moyens et petits terrains pour les activités artisanales et industrielles sur le territoire de l'agglomération dijonnaise.

L'objectif de cet aménagement est donc de pouvoir constituer une offre de terrains à destination d'entreprises dont l'activité sera majoritairement tournée vers l'industrie légère et l'artisanat, sans pourtant obérer la possibilité d'implantation d'activités mixtes nécessaires au bon fonctionnement du parc.

Le projet est situé au Sud de l'agglomération dijonnaise, à cheval sur les communes de Longvic et Ouges, en frange d'urbanisation, sur des espaces actuellement occupés par des activités agricoles. Il est délimité :

- au nord : par la voie ferrée Dijon-Saint-Amour qui le sépare de la zone d'activité Dijon-Longvic
- à l'ouest : par l'autoroute A311, la RD 122A et la rocade Est
- à l'est : par la route de Seurre (RD996)
- au sud : par le hameau de Domois, sur la commune de Fenay.

Le périmètre du projet de ZAC Beauregard cerne un ensemble foncier qui constitue une emprise d'environ 82,7 ha.

Le choix de ce site est motivé par :

- un contexte et un tissu économique favorable (le parc constitue une extension de la zone Dijon-Longvic existante),
- une accessibilité facilitée par la présence d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires.

Le parc de Beauregard a pour ambition :

- d'allier qualité urbaine et paysagère
- de pouvoir s'adapter à une demande évolutive en gardant une logique d'ensemble
- d'être exemplaire en matière de développement durable.

Les principes du projet urbain traduisent ces lignes directrices et répondent aux principes définis par le Programme de Management et de Développement Durable (PMDD) élaboré par la SPLAAD.

Ils respectent en outre les orientations et prescriptions du schéma de cohérence territoriale (SCOT).

A. Programme physique de l'opération d'aménagement en m²

A1 - Bilan des surfaces

SUPERFICIE CADASTRALE DU PERIMETRE 827 000 m²

▣ Emprises publiques créées	
- Barreau liaison	65 452 m ²
- voies et espaces publics internes	109 838 m ²
▣ Emprises publiques autres (à conserver)	
- délaissées carrefours RD112a/RD996	59 013 m ²
- Espace tampon Fort	47 788 m ²
▣ Emprises diverses	
- Chemin Voie SNCF et délaissé	1909 m ²
▣ "Erreur cadastre"	0 m ²
▣ Surfaces cessibles	543 000 m ²

827 000 m²

1.3 Actes règlementaires

Par délibération du 27 septembre 2012, le Conseil Communautaire de l'Agglomération Dijonnaise a défini et validé les objectifs et les modalités de la concertation avec le public prévue par l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme préalablement à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parc d'activités Beauregard ».

Un bilan de concertation a été dressé et a fait l'objet d'une délibération au cours du Conseil Communautaire du 26 septembre 2013.

La ZAC a ensuite été créée par délibération lors du même Conseil Communautaire.

Suivant délibération en date du 27 Novembre 2014, le conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC comprenant notamment le Programme des Equipements publics et les modalités prévisionnelles de financement.

Pour mener à bien l'opération, la maîtrise foncière des terrains situés au sein du périmètre de la ZAC était nécessaire. Suite à l'échec de certaines négociations amiables, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique a été enclenchée. Une enquête publique s'est déroulée du 13 avril au 13 mai 2016 et a permis d'obtenir l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du projet le 24 octobre 2016.

II. NOTE DE CONJONCTURE

2.1. Réalisation

- **Foncier**

Au 31/12/2020 la SPLAAD et l'EPFL ont la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération.

Au cours de l'exercice, les parcelles ZR6 de 127 900m², BY277 de 403m² et BY279 de 247m² ont été achetées par la SPLAAD à l'EPFL par actes administratifs en date du 01/10/2020 et du 23/12/2020.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31/12/2020 s'élèvent à 5 839 954 € TTC.

- **Aménagement des sols**

Le poste aménagement des sols intègre l'ensemble des travaux nécessaires à la libération des sols avant leur viabilisation, comme les fouilles archéologiques.

Suite à la réalisation du diagnostic archéologique, la DRAC Bourgogne a prescrit à l'Aménageur la réalisation de fouilles préventives sur une surface globale de 31,50 hectares environ. Le coût de ces fouilles préventives était évalué à 1.310.280 € TTC. Une partie des fouilles a été réalisée au printemps 2018 afin de libérer les terrains de la phase 1. La deuxième partie des fouilles a été réalisée durant l'été 2020 afin de libérer les terrains de la phase 2.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31/12/2020 s'élèvent à 1 073 009 € TTC.

- **Travaux VRD ZAC**

Il s'agit des travaux secondaires de l'opération pour la viabilisation des terrains cessibles du projet.

Les marchés de travaux pour la phase 1 ont été attribués et les premiers travaux d'aménagement et de viabilisation ont débuté au printemps 2018 et n'ont cessé depuis.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31/12/2020 s'élèvent à 4 230 433 € TTC.

- **Travaux Barreau de liaison**

Le barreau de liaison entre la RD 996 et la RD 122A relevait initialement de la compétence du Conseil Départemental de la Côte-d'Or qui bénéficiait à cet effet d'un emplacement réservé inscrit dans les documents d'urbanisme des villes d'Ouges et Longvic.

Un transfert de compétence du Département vers Dijon Métropole a été acté en janvier 2020 sur les tronçons de voirie concernés avec une obligation de continuité de service jusqu'au 31 mai 2020. Ces nouvelles données vont nécessiter de réinterroger l'approche technique et financière du barreau sur l'exercice à venir.

Les travaux de cet ouvrage ont été évalués à la somme de 5.200.000 € HT en valeur 2014 (hors acquisitions foncières, études et honoraires techniques).

Les dépenses constatées pour ce poste au 31/12/2020 s'élèvent à 1 236 126 € TTC.

2.2 Commercialisation

Avancement de la commercialisation au 31/12/2020 :

Sur l'exercice, 3 ventes et 1 compromis ont été signés :

- Réitération par acte authentique du 07/08/2020 concernant la cession du lot n°3 à la société GOM DIJON (LUSTRAL) pour une surface de terrain de 3 000 m² et un montant de 150 000 € HT.
- Réitération par acte authentique du 22/09/2020 concernant la cession du lot n°35 à la société FAUBOURG PROMOTION BEAUREGARD (entreprises CIBLEX-ETP) pour une surface de terrain de 20 557m² et un montant de 1 027 850 € HT.
- Signature d'un compromis de vente le 28/10/2020 concernant la cession du lot n°10 à la SAS BEAUREGARD (société DUC et PRENEUF) pour une surface de terrain de 9 980m² et un montant de 399 200 € HT.
- Réitération par acte authentique du 05/11/2020 de la cession du lot n°17 à la société H21 IMMO (hôtel) pour une surface de plancher de 4 629m² sur un terrain de 6 725m² et un montant de 555 480 € HT.

Perspectives au 31/12/2021 :

- Réitération par acte authentique du compromis signé sur l'exercice clos au 31/12/2020.
- Signature d'au moins 10 nouveaux compromis de vente

La réitération par acte authentique des compromis se fait après obtention des permis de construire purgés de tous recours et, le cas échéant, de la levée de la condition suspensive de pré-commercialisation.

2.3 Subventions et cessions équipements primaires

Une subvention de 638 775€ a été obtenue auprès de l'Agence de l'Eau au titre de la gestion alternative des eaux pluviales mise en œuvre sur le projet.

Une subvention de 2.600.000 € apparaît et correspond à la part prévisionnelle initiale de prise en charge du Conseil Départemental 21 du coût des travaux du barreau de liaison. Cette subvention devra être revue sur les exercices suivants en fonction des arbitrages techniques et financiers en lien avec le transfert de compétences vers Dijon Métropole.

Concernant la cession des équipements primaires, elle correspond à la rétrocession à Dijon Métropole à titre onéreux du barreau et acte sa participation au financement du barreau.

Les subventions perçues au 31/12/2020 s'élèvent à 479 081 € TTC.

III. BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE

3.1. Etat des dépenses et des recettes prévisionnelles

3.1.1. Compte de résultat prévisionnel

DEPENSES	%	Euros HT	TVA	TTC
ETUDES GENERALES	4%	1 408 100	198 950	1 607 050
FONCIER	19%	7 203 093	46 371	7 249 463
AMENAGEMENT SOLS / Fouilles ARCHEO	3%	1 091 900	218 380	1 310 280
TRAVAUX VRD ZAC	40%	14 919 286	2 983 857	17 903 143
Travaux Barreau de liaison	14%	5 200 000	1 040 000	6 240 000
HONORAIRES TECHNIQUES	3%	1 246 000	249 200	1 495 200
FRAIS FINANCIERS	6%	2 256 970	120	2 257 090
REMUNERATION SPL	8%	3 106 503	0	3 106 503
FRAIS ANNEXES	1%	500 000	1 564	501 564
FRAIS DE COMMERCIALISATION	1%	500 000	99 954	599 954
FRAIS DE COMMUNICATION-GOUVERNANCE	0%	0	0	0
SOLDE TVA	0%	0	1 352 788	1 352 788
TOTAL DES DEPENSES	100%	37 431 852	6 191 184	43 623 036

PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 31/12/2020

RECETTES	%	Euros HT	TVA	TTC
CESSIONS	51%	19 255 000	3 794 139	23 049 139
Locatif Social		-	-	-
Accession Sociale		-	-	-
Accession Libre Libre		-	-	-
Autre		-	-	-
<i>Sous - Total Habitat</i>		-	-	-
Activités Économiques -Services		600 000	108 137	708 137
Activités Économiques - Tertiaire		-	-	-
Industries - Artisanat		18 655 000	3 686 002	22 341 002
		-	-	-
<i>Sous - Total Activités Économiques</i>		19 255 000	3 794 139	23 049 139
Parkings mutualisés		-	-	-
Stationnement en ouvrage		-	-	-
<i>Sous - Total Stationnement</i>		-	-	-
SUBVENTIONS et cession équipements primaires	16%	5 838 775	520 000	6 358 775
Agence de l'eau		638 775	0	638 775
Région		0	0	0
Département		2 600 000	0	2 600 000
Cession équipements primaires		2 600 000	520000	3 120 000
PRODUITS FINANCIERS ET DIVERS	0%	26 153	4 796	30 949
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	33%	12 311 924	1 872 249	14 184 173
Subvention globale		2 950 679	0	2 950 679
Cession équipements généraux		9 361 245	1 872 249	11 233 494
Participation complément de prix		0	0	0
Participation acquisition foncière		0	0	0
TOTAL DES RECETTES	51%	37 431 852	6 191 184	43 623 036

3.1.2. Commentaires sur le compte de résultat prévisionnel

3.1.2.1 Les dépenses

Le poste « Foncier » est ajusté avec une augmentation de 18 888 € HT en lien avec une augmentation du poste « produits financiers et divers » des recettes.

La rémunération de la SPL, calculée selon les modalités définies à la concession, est mécaniquement ajustée en lien avec cette augmentation du poste « Foncier » et des modifications de montant de TVA, soit une augmentation de 423 € HT.

L'état prévisionnel des dépenses fait apparaître une augmentation de 19 311€ HT, portant les dépenses à 37 431 852 € HT, et un cumul des dépenses réalisées au 31/12/2020 de 16 094 869 € TTC.

3.1.2.2 Les recettes

La récupération de produits financiers et divers, notamment liés à la refacturation de travaux de réseau électrique rétrocédé à ENEDIS induit une augmentation du poste « produits financiers et divers » des recettes de 19 311€ HT.

L'état prévisionnel des recettes fait apparaître une augmentation de 19 311 € HT portant les recettes à 37 431 852 € HT et un cumul des recettes réalisées au 31/12/2020 de 3 391 813 € TTC.

La participation de la collectivité, d'un montant de 14 184 173€ TTC dont 11 233 494 € TTC concernant la cession des équipements généraux, reste inchangée par rapport à l'exercice précédent.

3.2. Etat prévisionnel de trésorerie

Plan de trésorerie

INTITULE	SIMULATION EN €/TTC						TOTAL du BILAN REVISE EN €/TTC
	réalisé TTC au 31/12/2020	au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023	au 31/12/2024	Années ult.	
DEPENSES EN TTC							
ETUDES	953 509	93 864	42 438	30 000	30 000	457 239	1 607 050
Etudes générales	953 509,17	93 864,00	42 437,78	30 000,00	30 000,00	457 238,70	1 607 050
FONCIER	5 839 954	91 400	597 978	10 000	10 000	700 132	7 249 463
Acquisitions	4 976 659	72 400	578 978	0	0	366 074	5 994 110
Frais annexes	149 471	9 000	9 000	0	0	168 700	336 171
Indemnités	713 824	10 000	10 000	10 000	10 000	165 359	919 182
AMENAGEMENT DES SOLS	1 073 009	178 741	0	0	0	58 529	1 310 280
Aménagement des sols	1 073 009	178 741	0	0	0	58 529	1 310 280
TRAVAUX	6 157 639	3 512 604	2 332 650	1 371 454	866 088	11 397 907	25 638 343
Travaux VRD ZAC	4 230 433	3 145 450	2 147 226	1 218 021	814 488	6 347 525	17 903 143
Travaux Barreau de liaison	1 236 126	291 554	121 824	101 833	0	4 488 662	6 240 000
Honoraires	691 080	75 600	63 600	51 600	51 600	561 720	1 495 200
FRAIS FINANCIERS	418 601	72 188	59 688	47 188	34 688	1 624 739	2 257 090
Intérêts sur emprunts à L. T.	206 641	54 688	42 188	29 688	17 188	1 599 609	1 950 000
Intérêts sur avances à C. T.	211 960	17 500	17 500	17 500	17 500	25 130	307 090
REMUNERATION SPL	1 620 135	425 459	158 813	134 588	121 954	645 555	3 106 504
rémunération SPL	1 620 135	425 459	158 813	134 588	121 954	645 555	3 106 504
FRAIS ANNEXES	14 627	11 400	40 350	57 000	44 500	333 687	501 564
Impôts et taxes	4 601	2 000	10 000	20 000	40 000	123 399	200 000
Autres frais non taxables	0	0	0	0	0	0	0
Autres frais taxables	10 025	9 400	30 350	37 000	4 500	210 288	301 564
FRAIS DE COMMERCIALISATION	17 395	18 000	18 000	18 000	18 000	510 559	599 954
GOVERNANCE PARTICIPATIVE	0	0	0	0	0	0	0
Maison des projets	0	0	0	0	0	0	0
autres frais de communication	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES ANNUEL	16 094 869	4 403 656	3 249 916	1 668 229	1 125 230	15 728 348	42 270 248
TOTAL DES DEPENSES CUMUL	16 094 869	20 498 525	23 748 441	25 416 671	26 541 900	42 270 248	
RECETTES EN TTC							
CESSIONS	2 881 783	9 653 210	1 708 512	1 800 000	1 800 000	5 205 634	23 049 139
Activités Économiques -Services	654 713	0	0	0	0	53 424	708 137
Activités Économiques - Tertiaire	0	0	0	0	0	0	0
Industries - Artisanat	2 227 070	9 653 210	1 708 512	1 800 000	1 800 000	5 152 210	22 341 002
	0	0	0	0	0	0	0
Sous - Total Activités Économiques	2 881 783	9 653 210	1 708 512	1 800 000	1 800 000	5 205 634	23 049 139
PRODUITS FINANCIERS & DIVERS	30 949	0	0	0	0	0	30 949
Produits financiers	2 171	0	0	0	0	0	2 171
Produits divers	28 779	0	0	0	0	0	28 779
SUBVENTIONS	479 081	1 359 694	0	0	0	4 520 000	6 358 775
Agence de l'eau	479 081	159 694	0	0	0	0	638 775
Région	0	0	0	0	0	0	0
Département	0	0	0	0	0	2 600 000	2 600 000
Cessions équipements primaires	0	1 200 000	0	0	0	1 920 000	3 120 000
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	0	0	1 200 000	0	2 400 000	10 584 173	14 184 173
Subvention globale	0	0	0	0	0	2 950 679	2 950 679
Cession équipements généraux	0	0	1 200 000	0	2 400 000	7 633 494	11 233 494
Participation complément de prix	0	0	0	0	0	0	0
Participation acquisition foncière	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES ANNUEL	3 391 813	11 012 904	2 908 512	1 800 000	4 200 000	20 309 807	43 623 036
TOTAL DES RECETTES CUMUL	3 391 813	14 404 717	17 313 229	19 113 229	23 313 229	43 623 036	
SOLDES ANNUELS avant financement	-12 703 056	6 609 248	-341 404	131 771	3 074 770	4 581 459	1 352 788
SOLDES CUMULES avant financement	-12 703 056	-6 093 808	-6 435 212	-6 303 441	-3 228 671	1 352 788	

PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 31/12/2020

Bilan prévisionnel et plan de trésorerie actualisés

INTITULE	SIMULATION EN €/HT						TOTAL du BILAN REVISE EN €/HT
	réalisé TTC au 31/12/2020	au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023	au 31/12/2024	Années ultérieures	
MOYENS DE FINANCEMENT	13 460 413	-2 735 354	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-7 725 059	0
Mobilisation d'emprunts	5 000 000	0	0	0	0	0	5 000 000
Amortissement d'emprunts	-250 000	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-750 000	-5 000 000
Avances bancaires	0	0	0	0	0	0	0
Remboursement d'avances	0	0	0	0	0	0	0
Avances collectivités	6 550 000	0	0	0	0	0	6 550 000
Remboursement Avances collectivités	0	0	0	0	0	-6 550 000	-6 550 000
Portage du foncier EPFL	425 059	0	0	0	0	0	425 059
Reprise du foncier EPFL	0	0	0	0	0	-425 059	-425 059
Financement aux programmes	1 735 354	0	0	0	0	0	1 735 354
Remboursement des programmes	0	-1 735 354	0	0	0	0	-1 735 354
T.V.A.							
T.V.A. sur les dépenses	1 314 916	635 368	400 348	236 576	152 348	2 098 839	4 838 396
T.V.A. sur les recettes	437 709	1 808 868	484 752	300 000	700 000	2 459 855	6 191 184
T.V.A. réglée à l'Etat							0
T.V.A. remboursée par l'Etat							0
Solde de T.V.A.	877 208	-1 173 500	-84 404	-63 424	-547 652	-361 015	-1 352 788
SOLDE DE TRESORERIE ANNUEL	1 634 565	2 700 394	-1 425 808	-931 654	1 527 118	-3 504 615	0
SOLDE DE TRESORERIE CUMULE	1 634 565	4 334 959	2 909 151	1 977 497	3 504 616	0	0

Etat de la trésorerie :

Au 31/12/2020 la trésorerie de l'opération est assurée par :

- des avances de la collectivité à hauteur de 6,55 M€
- un prêt de la Banque Postale de 5 M€ sur 8 ans
- un portage du foncier par l'EPFL de 425 059€, la SPLAAD ayant déjà repris des terrains à l'EPFL hauteur de 708 937 €.

Comme le prévoit l'article 16 de la convention de prestations intégrées, une partie de la trésorerie est financée par d'autres programmes à hauteur de 1 735 354 € avec un remboursement prévu au 31/12/2021.

IV. ANNEXES

Annexe 1 : Etat des acquisitions réalisées au 31/12/2020

Annexe 2 : Etat des ventes au 31/12/2020

Annexe 3 : Plan de commercialisation au 31/12/2020

PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 31/12/2020

Annexe 1 : Etat des acquisitions au 31/12/2020

PROPRIETAIRES	COMMUNES	CADASTRE		SURFACE			PRIX GLOBAL D'ACQUISITION	DATE ACTE	OBSERVATIONS
		Sect.	N°	ha	a	ca			
ACQUISITIONS 1ère PHASE									
Vente Rougetet	Ouges	ZR	1	01	59	55	162 760,00 €	26/12/2013	
	Ouges	ZR	37	00	60	23			
	Longvic	BY	104	00	30	62			
Vente Chicheret	Longvic	BY	102	00	32	35	20 860,00 €	04/10/2013	
Vente GFA de L'Eglise	Longvic	BY	99	02	60	62	2 663 322,00 €		
	Longvic	BY	106	00	73	46			
	Longvic	BY	108	01	04	53			
	Longvic	BY	109	05	27	35			
	Longvic	BY	110	00	45	58			
	Longvic	BY	126	13	33	74			
	Longvic	BY	164	06	84	41			
	Ouges	ZR	31	00	44	94			
	Ouges	ZR	33	02	74	07			
	Ouges	ZR	35	00	91	28			
	Ouges	ZR	38	01	38	84			
Vente Franet	Longvic	BY	92	00	04	03	4 837,00 €		
	Longvic	BY	113	00	02	47			
Vente Labrosse	Longvic	BY	100	01	21	88	115 076,00 €		
	Ouges	ZR	36	00	55	16			
Ventre Briotet	Longvic	BY	107	00	28	41	190 297,80 €		
	Ouges	ZR	55	02	66	81			
Vente association foncière de remembrement de Fenay	Ouges	ZR	4	00	28	20	26 279,50 €		
	Ouges	ZR	53	00	12	21			
Vente association foncière de remembrement d'Ouges	Ouges	ZR	3	00	29	51	19 181,50 €		
Vente Etienne FRANET	Longvic	BY	101	01	18	04	87 844,19 €	08/01/2019	
EPFL	Longvic	BY	277	00	04	03	5 507,00 €	23/12/2020	
	Longvic	BY	279	00	02	47			
TOTAL ACQUISITIONS PHASE 1							3 295 964,99 €		
INDEMNITES 1ère PHASE									
Indemnités (chicheret)							2 136,00 €		
Indemnisat Berthiot suite à fouilles							2 791,00 €		
Intérêts Rougetet							20 690,58 €		
Indemnité remploi GFA de L'eglise							267 332,20 €		
Indemnité remploi Franet + art 700							11 751,81 €		
Indemnités GAEC Franet							225 796,94 €		
Indemnités Labrosse (remploi + hangard)							31 924,00 €		
Indemnité remploi Briotet							20 029,80 €		
Indemnité Lucot et GAEC Lucot							14 942,00 €		
Indeminté remploi association foncière de Fenay							3 627,95 €		
Indemnité remploi association foncière d'Ouges							2 918,15 €		
Indemnités EARL Vincent Garnier							14 167,00 €		
TOTAL INDEMNITES							618 107,43 €		
ACQUISITIONS 2ème PHASE									
Vente association benedictines adoratrices	Ouges	ZR	51	00	60	80	39 520,00 €	28/02/2019	
EPFL - ZR5	Ouges	ZR	5	07	23	95	466 950,00 €	20/02/2020	
EPFL	Longvic	BY	98	01	60	57	214 171,00 €	20/02/2020	
	Longvic	BY	103	00	28	53			
	Longvic	BY	105	00	72	37			
	Ouges	ZR	32	00	39	88			
EPFL - ZR6	Ouges	ZR	6	12	79	00	965 560,00 €	01/10/2020	
TOTAL ACQUISITIONS PHASE 2							1 686 201,00 €		
INDEMNITES 2ème PHASE									
Indemnité de remploi Benedictines adoratrices - ZR51							4 952,00 €	28/02/2019	
Indemnité accessoire et forfaitaire pour frais de réfection du chemin - ZR51							25 000,00 €	28/02/2019	
Indemnité agricole ZR5							43 350,00 €	20/02/2020	
Indemnité agricole BY98 / BY103 / BY105 / ZR32							15 225,00 €	20/02/2020	
TOTAL INDEMNITES							88 527,00 €		
TOTAL ACQUISITIONS						0	5 688 800,42 €		

Annexe 3 : Plan de commercialisation au 31/12/2020





SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
« AMÉNAGEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE »
40 avenue du Drapeau
CS 77 418
21074 Dijon Cedex
Tél. 03 45 83 90 13
Fax 03 45 83 90 21
www.splaad.com

SPLAAD
L' am é n a g e u r p u b l i c